



Réunion Conseil Municipal

Compte-rendu du 29 aout 2020

Présents : Maurice Bettant, Lionel Ravier, Pierre Cochonat, Céline Baudry, David Fernandez, Aurélie Borel, Jean-Luc Pluot, Jonathan Vericel, Sandrine Scalise, Chantal Lemerre, Marc Cavagnis, Annick Sansoë et Stéphanie Gerbier

Absente : Gaëlle Muttoni

↳ Début de réunion à 18h20.

M. le Maire nous fait lecture de l'ordre du jour.

→ Pouvoir de Gaëlle Muttoni à Lionel Ravier

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal, aucune remarque.

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Stéphanie Gerbier, en direct via un vidéoprojecteur

Démission : Mme Michèle Duvoid, conseillère municipale, a donné sa démission à M. le Maire le 24 aout 2020 pour raisons personnelles. Nous lui souhaitons bon courage pour la suite.

Covid et ERP :

Des différences entre manifestations sur la voie publique et en intérieur.

3 cas différents :

* Location de la salle polyvalente pour les manifestations jusqu'au 31/10/20 du week-end. Location jusqu'au 31 et à venir.

Capacité de la salle : 55 participants, buvette limitée, places assises, pas de danse, liste des participants, masques, gestes sanitaires et barrières...

Vote : Est-ce qu'on autorise la manifestation en sachant que le locataire s'engage à respecter scrupuleusement la charte Covid imposée par la mairie et l'arrêté préfectoral du 19/08/20 ?

→ Contre : 1 Neutre : 1 Pour : 12

* Bâtiments municipaux prêtés aux associations jusqu'au 31/10/20.

Capacité de la salle : compter 4m² par personne, buvette limitée, liste des participants, masques, gestes sanitaires et barrières... Les associations peuvent se tourner vers leur fédération (même non affiliées) pour connaître les conditions particulières.

Vote : Est-ce qu'on autorise l'association à utiliser sa salle en s'engageant à respecter scrupuleusement la charte Covid imposée par la mairie et l'arrêté préfectoral du 19/08/20 ?

→ Contre : 1 Neutre : 1 Pour : 12

* Manifestations extérieures jusqu'au 31/10/20

Buvette limitée, liste des participants, masques, pas d'attroupement, gestes sanitaires et barrières ...

Vote : Est-ce qu'on autorise l'association à faire sa manifestation en s'engageant à respecter scrupuleusement la charte Covid imposée par la mairie et l'arrêté préfectoral du 19/08/20 ?

→ Contre : 1

Neutre : 1

Pour : 12

Il faudra être vigilant sur l'application sur la charte Covid donc aller vérifier sur place.

La charte Covid doit être réalisée rapidement pour être envoyée aux personnes concernées (avant le 6/09/20).

Un courriel avec l'arrêté préfectoral et un mot d'explications seront envoyés lundi 31/08/20.

Questions diverses

Nuisances :

Courriers de voisins de la salle des fêtes par rapport à des nuisances sonores depuis le début de l'été sur le parking vers la salle (bruits de voiture, rodéo, déchets, cris, musique).

Un bûcheron vers les Brotteaux procède à des coupes qui laissent de nombreux déchets sur la route et les bas-côtés.

Courrier d'une habitante sur des problèmes d'odeur liée à des désherbants.

Courrier d'une habitante pour se plaindre de bruits et de cris de la part de nouveaux habitants de Bovinel.

→ A noter que les problèmes de voisinage sont d'abord à régler entre voisins.

Commission scolaire : réunion vendredi 28/08 avec les agents scolaires.

Présentation des plannings Covid. Chaque employée a reçu un lot de 10 masques lavables 50 fois.

Prévoir une ligne budgétaire pour l'achat de petites fournitures et de jeux de cour. Gestion informatisée prévue. Formations et entretiens à faire aussi avec les employées.

Nouveau règlement cantine avec tarif à la demi-heure. Il faudra être vigilant à l'application du règlement pour le bien-être de tous.

→ On recherche une personne pour la restauration scolaire et du ménage pour environ 20h, offre à pourvoir dès que possible.

Assemblée Générale : les conseillers de la commission loisirs participeront en priorité aux AG des associations en fonction de leurs disponibilités.

Food Truck : rendez-vous lundi 31 août à 9h. Il voudrait être présent à Peyrieu 2 jours (mardi et jeudi).

Travaux : carrelage de la salle des fêtes. Un auto-entrepreneur local pourrait intervenir rapidement pour 1200€ (24m²). Demande d'un autre devis.

↳ L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 19h50.

⇒ Prochain conseil municipal, le jeudi 24 septembre à 20h.